

Paraît lorsque la  
Municipalité le juge  
nécessaire

(Affiché dans les trois  
villages et publié sur le site  
communal).

N° 04/2018

## INFORMATIONS OFFICIELLES

[www.goumoens.ch](http://www.goumoens.ch)  
[greffe@goumoens.ch](mailto:greffe@goumoens.ch)

Commune de  
Goumoëns



### Décisions du Conseil communal

Dans sa séance du 8 mai dernier, les membres du Conseil communal ont accepté :

- Le préavis municipal n°03/2018 relatif au projet de construction d'un nouveau refuge en remplacement du chalet des chasseurs;
- Le préavis municipal n° 04/2018 relatif à la modification du plan partiel d'affectation (PPA) « zone artisanale ouest » et son règlement.

### Eté 2018 – Plan canicule

Nous rappelons ici que les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais que les seniors sont plus particulièrement touchés.

Faiblesse, confusions, vertiges, nausées et crampes musculaires sont les symptômes possibles d'un coup de chaleur, il faut agir immédiatement !

***En présence de signaux d'alerte :***

***Appelez le médecin traitant;***

***S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde 0848 133 133;***

***En cas d'urgence appelez le 144.***

Conseils en cas de grandes chaleurs :

***1. Se reposer... rester au frais...***

Rester chez soi, réduire l'activité physique.

***2. Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir...***

Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit... Porter des vêtements clairs, amples et légers... Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps.

***3. Boire régulièrement... manger léger...***

### Association Croc'midi

L'Association Croc'midi gère une cantine qui accueille vos enfants le lundi, mardi, jeudi et vendredi à Goumoens-la-Ville pendant les périodes scolaires. Elle propose sur la pause de midi un repas chaud, portant le label « Fourchette Verte », ainsi qu'un moment de détente et de jeux sous la surveillance d'un adulte. Pour tous renseignements et inscriptions pour la rentrée scolaire d'août 2018, prendre contact avec Mme Sandra Duplan au 079/268.55.75.

Vous trouverez aussi des informations sur [www.croc-midi.ch](http://www.croc-midi.ch).

**Suite au verso ./.**

## **Lutte contre les chenilles processionnaires du pin**

Nous informons la population que des chenilles processionnaires du pin ont été vues sur le territoire de la Commune, plus précisément à proximité du collège, sur la place de jeux. Le personnel communal de la voirie fait le nécessaire. Cependant, il est recommandé à chacun de rester attentif car ces insectes possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.). Il est dès lors nécessaire de les éliminer en prenant toutes les précautions nécessaires. Pour plus d'informations, nous vous conseillons de consulter le site internet cantonal :

(<https://www.vd.ch/themes/environnement/forets/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires/>).

## **Vols / Cambriolages**

La Municipalité rend attentive la population qu'il y a à nouveau eu des vols et cambriolages dans la région. Elle recommande de faire preuve de vigilance. Plus d'informations sur <http://votrepolice.ch/fr/cambriolages>.

## **Chiens**

Nous rappelons aux propriétaires de chien(s) que ces derniers doivent impérativement être tenus en laisse sur le territoire communal. Ils voudront bien également **ramasser les crottes**. Pour mémoire, des sachets ainsi que des poubelles prévus à cet effet sont à disposition dans les trois villages.

## **Stand de tir / Accès interdit durant les tirs**

Nous rappelons ici que pour des questions évidentes de sécurité, l'accès dans la zone de tir est totalement interdit lorsque les barrières sont baissées.

## **Benne à gazon à la décharge « En Vuade » / Rappel**

Seul le gazon peut être déversé dans la benne prévue à cet effet située à l'entrée de la décharge.

## **Sachets biodégradables ou sachets compostables ?**

**Les sachets biodégradables** sont faits, pour la plupart d'entre eux, de plastique traditionnel. Certains sont parfois fabriqués avec des matières d'origine végétale. Toutefois, dans les deux cas, des additifs chimiques sont ajoutés pour accélérer la fragmentation du plastique. Ils peuvent donc contaminer la qualité du compost.

**Les sachets compostables**, quant à eux, sont faits de plastique d'origine végétale (par exemple, amidon transformé en résine) ou de papier. Peu importe le matériau, mais pour être considéré « compostable », le produit doit se décomposer au même rythme que les végétaux, ce qui est le cas avec ces derniers. Ils sont reconnaissables avec le quadrillage (en losange) qu'ils ont sur le dessus ainsi que le signe « OK compost ». Il y a donc lieu **d'utiliser les sachets compostables**, merci pour votre compréhension.

La Municipalité